

POLITIQUE

«Si la réforme fiscale passe à Genève, Zurich et Bâle séduiront davantage à l'étranger»

VOTATIONS. En mars et en juin, les Genevois voteront sur des hausses d'impôts impactant fortement les entrepreneurs. Jean-Marie Hainaut, du cabinet EY, y voit un grand risque pour le canton.

Jonas Follonier

Genève votera à deux reprises sur une augmentation d'impôts cette année. L'initiative lancée par Ensemble à gauche visant à supprimer l'abattement de 30% sur l'imposition des dividendes perçus par les actionnaires détenant au moins 10% de participation passera en votation le 12 mars. Les électeurs se prononceront également le 18 juin sur l'initiative de la gauche et des syndicats visant à faire passer le taux d'imposition de la fortune de 1% à 1,5% sur une période temporaire de dix ans. Le Conseil d'Etat a proposé un contre-projet reprenant cette mesure, mais sur cinq ans. En cas de «oui» à l'une ou l'autre de ces votations, les plus grands contribuables pourraient s'en

aller, selon le fiscaliste **Jean-Marie Hainaut**, associé au cabinet d'audit et de conseil EY, qui a tenu une conférence mercredi sur les différences de fiscalité entre cantons dans le cadre de l'événement «Genève face aux bouleversements fiscaux», organisé par **la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève**.

■ **Selon ses milieux économiques, Genève est le canton le plus «vorace» fiscalement. Vrai ou faux?** C'est vrai pour l'imposition des entrepreneurs, pas nécessairement pour celle des entreprises. Si l'impôt sur la fortune



Fiscalité. «Les contribuables songeant à quitter Genève envisagent habituellement une prise de résidence dans les cantons de Vaud, du Valais ou de Berne. Mais une augmentation de la charge fiscale concernerait également les personnes qui songent à venir en Suisse», estime Jean-Marie Hainaut.

dans le canton de Genève est le plus élevé de Suisse, l'impôt sur les bénéfices, d'environ 14%, est dans la moyenne nationale. Mais si l'on inclut dans l'entreprise la fiscalité de l'entrepreneur qui est son seul actionnaire, ou l'un de ses principaux, alors Genève est moins attractive qu'ailleurs et risque de perdre encore en compétitivité si la votation du 12 mars est acceptée. La législation actuelle réglant l'impôt sur les dividendes vise à éviter la double imposition. Si certains cantons sont plus généreux avec un abattement plus élevé, aucun n'est plus restrictif.

■ **En quoi l'initiative soumise au vote en juin met-elle également en danger la compétitivité du canton selon vous?**

Les grands contribuables établis à Genève sont conscients que l'imposition de leur fortune est plus forte qu'ailleurs en Suisse, mais ils ont intégré les taux actuels. Ils sont prêts à donner plus à l'Etat en valeur absolue si leur fortune augmente, mais pas à payer le double d'impôts sur la même fortune. Si l'on fait passer le taux de 1% à 1,5%, comme le propose l'initiative, on franchira le seuil de tolérance à l'im-

pôt des contribuables. Certains s'en iront.

■ **Peu de contribuables déclarent qu'ils le feront. Ne peint-on pas le diable sur la muraille à chaque débat fiscal?**

Lors des votations fiscales des dernières années, les Genevois ont toujours refusé d'augmenter les impôts pour les personnes physiques. C'est en vertu de cette stabilité que l'équilibre tient encore. Personne ne peut affirmer que tout le monde restera si les nouvelles réformes fiscales sont acceptées. La tentation

est forte: un contribuable marié avec deux enfants à charge et un revenu imposable de 300.000 francs paiera un montant total d'impôt de l'ordre de 93.000 francs à Genève; il n'en acquittera que 58.000 à Zoug. Même si le différentiel est plus faible avec le canton de Vaud, on note une charge fiscale inférieure d'environ 10% pour les contribuables résidant dans les communes vaudoises limitrophes du canton de Genève. Ce différentiel est aujourd'hui accepté par les contribuables genevois, même si l'on voit certains mouvements de transfert de résidence hors de Genève. Il est très probable que cette tendance s'accroîtrait si la pression fiscale augmentait.

■ **Quels cantons en sortiraient gagnants?**

Les contribuables songent à quitter Genève envisagent habituellement une prise de résidence dans les cantons de Vaud, du Valais ou de Berne. Mais l'augmentation de la charge fiscale concerne également les personnes qui songent à venir en Suisse. A cet égard, les cantons proches des grands pôles économiques que sont Zurich et Bâle séduiraient probablement davantage à l'étranger. Un canton comme Argovie, qui a un tissu de PME extrêmement dense et une fiscalité moins lourde que Genève, pourrait tirer son épingle du jeu. Il en va de même pour certains cantons de Suisse centrale, très bien reliés au canton de Zurich par des transports publics efficaces. On doit aus-

si avoir ces personnes en tête quand on parle de compétitivité fiscale. Elles suivent nos débats d'assez près.

■ **Les fonds perdus d'un demi-milliard de francs distribués aux entreprises pendant la crise du Covid-19 ne plaident-ils pas en faveur de la volonté du Conseil d'Etat de ponctionner davantage les grandes fortunes? La ministre en charge de l'Economie et de l'Emploi, Fabienne Fischer, parlait en août dans nos colonnes d'un «retour équitable».**

Je laisserai à Madame Fischer la liberté de ses propos. On ne touche pas nécessairement aux mêmes contribuables dans les deux cas. Et s'il y a bien un risque que le contre-projet du Conseil d'Etat passe avec la conjoncture politique, les départs de grands contribuables qui pourraient en résulter seraient structurels. Il serait en effet difficile de les faire revenir. D'une part, l'image de Genève serait détériorée, d'autre part, les personnes concernées par cette réforme pourraient ne plus verser de dividendes durant quelques années, partir dans un autre canton et les distribuer une fois là-bas. Or, quand le comportement des entrepreneurs est trop basé sur des considérations fiscales, ce n'est pas sain pour l'économie. Genève devrait plutôt tâcher d'améliorer ses conditions-cadres afin de maintenir ses entreprises de qualité. ■

LE COMMENTAIRE DE JONAS FOLLONIER

A quoi pourrait servir une task force fédérale sur les avoirs russes ?

Mieux mettre en œuvre les sanctions de la Suisse contre le pouvoir russe au niveau bancaire au moyen d'une task force: tel pourrait être le résumé de deux démarches similaires lancées au Parlement l'an dernier, l'une par une commission du Conseil national, l'autre par le sénateur Carlo Sommaruga (PS/GE). La première a été acceptée par la Chambre basse, la seconde est encore en discussion dans une commission des Etats. Toutes deux devraient être discutées à la Chambre haute en mars lors de la session de printemps.

Une première proposition avait été faite par le groupe socialiste, octroyant à cette hypothétique task force la possibilité non seulement de répertorier et de geler les avoirs d'oligarques russes, mais aussi de les réutiliser pour aider l'Ukraine. Le National avait liquidé l'objet, la confiscation de biens privés se heurtant aux principes de l'Etat de droit. Ce volet n'est plus à l'ordre du jour. Le Conseil fédéral a du reste confirmé mercredi la non-légalité d'une telle mesure.

On peut se demander quelle plus-value apporterait un comité national d'experts sans pouvoir confiscatoire, qui se composerait notamment de spécialistes du blanchiment d'argent et de la finance, si l'on se réfère à la task force américaine mentionnée par Carlo Sommaruga dans son texte. L'administration fédérale compte déjà sur une large collaboration interdépartementale pour s'assurer en permanence du respect des sanctions. Et les banques remplissent leurs tâches en la matière, avec même un certain zèle à en croire la *Sonntagszeitung*, selon laquelle Credit Suisse aurait gelé 18 milliards d'avoirs russes – le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) annonçait en décembre un total de 7,5 milliards d'avoirs gelés en Suisse.

Finalement, on peut voir dans ce réflexe des task forces depuis le Covid-19 un manque de confiance dans les autorités et la société civile. Pourquoi ne pas alors appeler à une meilleure gestion de crise de l'exécutif plutôt qu'à une prise de pouvoir d'instances non élues? ■

Comptes fédéraux dans le rouge

FINANCES. Déficit structurel de 1,6 milliard de francs annoncé. Mesures d'économie prévues.

Les perspectives financières sont sombres. La Confédération clôt 2022 dans le rouge et présente un déficit structurel de 1,6 milliard de francs, annonce le Conseil fédéral. Des mesures d'économie sont prévues. Après 2020 et 2021, la Confédération clôt aussi le compte 2022 dans le rouge: le déficit de financement s'élève à 4,3 milliards de francs, soit un écart par rapport au budget prévu de 1,9 milliard. Le frein à l'endettement permettait un déficit conjoncturel de 300 millions de francs pour 2022. La Confédération se retrouve donc avec un déficit structurel de 1,6 milliard. C'est la première fois depuis 2005 que Berne ne parvient pas à maintenir un déficit dans le cadre des règles budgétaires.

«Notre frein à l'endettement est central. Il garantit la stabilité de notre politique financière et la capacité de la Suisse à réagir en cas de crise», comme on l'a vu avec la pandémie et la guerre en Ukraine, a dit la ministre des Finances, Karin Keller-Sutter, mercredi.

■ **«Dépenses trop élevées»**

Le déficit actuel est dû aux dépenses considérables en lien avec le Covid-19 ces deux dernières années. Et, à la différence des années précédentes, des recettes moins importantes que prévu ont été enregistrées. Cette baisse est due essentiellement à l'impôt anticipé (-3,2 milliards de francs en 2022 par rapport aux estimations passées). Le budget 2024 devra

quoiqu'il arrive, être assaini. «Nos dépenses sont trop élevées, des corrections sont nécessaires», a assuré le conseiller fédéral. Des mesures d'économie sont prévues. Elles permettront d'établir un budget conforme au frein à l'endettement, «qui ne doit en aucun cas être affaibli», a insisté Karin Keller-Sutter.

Pour couvrir le déficit de financement restant, soit près de 500 millions de francs, le Conseil fédéral a décidé d'opérer des coupes linéaires de 2% sur les dépenses faiblement liées, qui comprennent aussi les dépenses de personnel.

«Ce ne sera pas une promenade de santé», a convenu la nouvelle ministre des finances, qui s'est affublée du sobriquet de «Madame mauvaises nouvelles». (ats)